

Appels à projets internationaux IRP - 2022

Avant toute démarche, nous vous recommandons de lire attentivement le guide du candidat pour prendre connaissance de l'ensemble des informations relatives au programme « Appels à projets internationaux IRP ».

ETAPE 0

Pour postuler vous devez d'abord vous connecter à votre compte utilisateur sur l'application de l'évaluation EVA – GAIA.

Si vous ne disposez pas encore d'un compte utilisateur sur l'application EVA – GAIA, vous devez créer un compte utilisateur avec une autre adresse que votre adresse Inserm (cf document d'aide technique). Vous recevrez par mail une demande de confirmation de création de compte à valider et vous pourrez ensuite accéder à l'espace EVA.

ETAPE 1

Pré-inscription « Appel à projets internationaux IRP » : Une fois connecté, rendez-vous sur la page d'accueil d'EVA, puis sur « **Espace – Projets Internationaux** », et effectuez une demande d'inscription en cliquant sur « **S'inscrire** » dans « **Appel à projets internationaux IRP – 2022** ».

ETAPE 2

Constituer votre dossier :

➔ Le dossier « Appel à projets internationaux IRP » est constitué de **5 fiches** intitulées comme suit :

1. Accueil, 2. Informations administratives [Porteur], 3. Partenaire(s) & Financement(s), 4. Résumé du projet, 5. Documents à joindre

Pour compléter la fiche « Documents à joindre », vous devez télécharger les éléments du dossier de candidature depuis la fiche du même nom.

Les éléments de la fiche « Documents à joindre », comportent :

- 3 documents à télécharger :

- Dossier scientifique
- Avis directeur/directrice
- Production

- Le CV du coordinateur / de la coordinatrice français·e ainsi que le CV du coordinateur / de la coordinatrice étranger·e

- Un espace pour le dépôt d'annexes éventuelles.

Avant de valider (« transmettre ») votre dossier de candidature, assurez-vous que tous les éléments obligatoires contenus dans les fiches ont bien été enregistrées (illustré par une encoche verte (cf. document d'aide technique)).

ETAPE 3

Valider votre dossier de candidature :

La date limite de validation du dossier de candidature est fixée au **5 septembre 2022 à 17h00**.

Une fois l'intégralité du dossier remplie et les documents demandés téléchargés, vous devez valider et transmettre votre dossier :

- en cochant la case "Je valide mon dossier" et
- en cliquant sur le bouton "TRANSMETTRE LE DOSSIER" qui apparaît lorsque le dossier est validé.

Règlement : Il est impératif d'effectuer des étapes 0 à 3 dans les délais impartis. Nous vous rappelons que le dossier est considéré comme complet uniquement si nous avons reçu l'ensemble des documents qui le constituent, en version électronique (sur EVA).

Tout dossier incomplet et/ou transmis au-delà des délais fixés sera automatiquement rejeté.